

Comparatif avant / après loi immigration 2024 (tableau non exhaustif - version 20 mars 2024)



Droit positif 2023			
Cas	Délai recours	Délai jugement	Champ
OQTF avec délai de départ volontaire	30 jours	3 mois (collégiale)	Séjour inclus
OQTF sans délai de départ volontaire	48 heures	6 semaines	Séjour exclu
OQTF refus asile	15 jours	6 semaines	
OQTF + assignat.	48 heures	96 heures	Séjour exclu
OQTF + rétention	48 heures	96 heures	Séjour exclu
OQTF détenus libérables	en cours d'instance	8 jours	
Transfert Dublin	15 jours	15 jours	
Transfert Dublin avec rétention	48 heures	96 heures	
Transfert Dublin avec assignation	48 heures	96 heures	
Fin droit maintien	48 heures	96 heures	
Refus d'entrée	48 heures	72 heures	
Conditions matér. d'accueil	Droit commun	Aucun (collégiale)	

Audiences au tribunal administratif par principe
Visio-audiences ou audiences CRA possibles*

Texte adopté et promulgué 2024			
Cas	Délai recours	Délai jugement	Champ
OQTF avec délai de départ volontaire	1 mois	6 mois (collégiale)	Séjour inclus
OQTF sans délai de départ volontaire	1 mois	6 mois (collégiale)	Séjour inclus
OQTF refus asile	1 mois	6 mois (collégiale)	
OQTF + assignat.	7 jours	15 jours	Séjour inclus
OQTF + rétention	48 heures	96 heures	Séjour inclus
OQTF détenus libérables	7 jours	15 jours	
Transfert Dublin	7 jours	15 jours	
Transfert Dublin avec rétention	48 heures	96 heures	
Transfert Dublin avec assignation	7 jours	15 jours	
Fin droit maintien	48 heures	96 heures	
Refus d'entrée + transfert Dublin	48 heures	96 heures	
Conditions matér. d'accueil	7 jours	15 jours	

Audiences CRA ou visio-audiences, si salle aménagée*
Audiences au tribunal administratif par exception*

Commentaires

Entrée en vigueur au + tard 1er août 2024

L. 614-1 renvoie à **L. 911-1**. Art L. 911-1 al 1 : 1 mois / **6 mois**
L. 911-1 al 3 : JU 15 jours si assignation en cours d'instance
L. 911-1 al 4 : JU 144h si rétention en cours d'instance

L. 614-1 renvoie à L. 911-1

L. 614-1 et suivants ne distinguent plus selon fondement OQTF

L. 614-2 al 1 renvoie à **L. 921-1** : 7 jours / **15 jours**
L. 921-3 : 15 jours si libération puis assignation en cours d'instance
L. 921-4 : 144h si rétention en cours d'instance

L. 614-2 al 2 renvoie à **L. 921-2** : 48 heures / **96 heures**
L. 921-3 : 15 jours si libération puis assignation en cours d'instance
L. 921-4 : 144h si rétention en cours d'instance

L. 614-3 renvoie à L. 921-1 : 7j / 15j

L. 572-4 renvoie à L. 921-1

L. 572-4 renvoie à L. 921-2 si rétention

L. 572-4 renvoie à L. 921-1

L. 754-4 renvoie à L. 921-2

L. 352-4 renvoie à L. 921-2

L. 555-1 renvoie à L. 921-1

*NB : placement en rétention initial pour 4 jours (et plus 48h),
prolongation JLD pour 26 jours (et plus 28 jours)*

* pour requérants placés en centre de rétention administrative (CRA)